

# DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

---

Programme de formation de base diversifiée

Anglais, langue seconde

TRANSMETTRE DE L'INFORMATION – COURS 3

ANG-3103-1

Juin 2015

## Table des matières

Introduction .....	1
Contenu de l'évaluation .....	2
Précisions sur le contenu de l'évaluation .....	3
Les critères d'évaluation .....	3
La maîtrise des connaissances .....	3
La pondération .....	3
Les savoirs .....	4
Spécifications des instruments d'évaluation .....	5
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée.....	5
La composition de l'épreuve .....	5
Les outils de collecte de données.....	5
Le matériel autorisé.....	5
Les outils de jugement.....	6
Le seuil de réussite .....	6
La reprise .....	6

## Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale<sup>1</sup>.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui<sup>2</sup>. Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle (présentes dans les instruments d'évaluation) pourraient être utilisées à cette fin.

- 
1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.
  2. *Ibid.*, p. 11.

## Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p><b>Domaines généraux de formation<sup>3</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médias</li> <li>• Vivre-ensemble et citoyenneté</li> </ul> <p><b>Domaine d'apprentissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Langues</li> </ul> <p><b>Famille de situations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se renseigner ou renseigner</li> </ul>	<p><b>Programme d'études</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais, langue seconde</li> </ul> <p><b>Cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre de l'information</li> </ul>
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p><b>Compétences disciplinaires</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Réinvestir sa compréhension des textes</li> <li>3. Écrire et produire des textes</li> </ol>	<p><b>Catégories de savoirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances fonctionnelles</li> <li>• Connaissances linguistiques</li> <li>• Connaissances textuelles</li> </ul>
Critères d'évaluation	
<p><b>Critères d'évaluation de la compétence 2</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1. Démonstration de la compréhension via le processus de réponse</li> <li>2.2. Utilisation pertinente des connaissances dans une tâche de réinvestissement</li> </ol> <p><b>Critères d'évaluation de la compétence 3</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1. Cohérence du contenu</li> <li>3.2. Clarté du message</li> </ol>	<p><b>Maîtrise des connaissances disciplinaires</b></p> <p>La maîtrise des connaissances disciplinaires suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.</p>

3. Les domaines généraux de formation indiqués sont ceux qui ont été ciblés pour ce cours dans le programme d'études. Toutefois, la personne qui conçoit l'épreuve peut exploiter d'autres domaines généraux de formation.

## Précisions sur le contenu de l'évaluation

### Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

### Précisions sur les critères d'évaluation

2.1. Démonstration de la compréhension via le processus de réponse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comprend et interprète des renseignements concrets.</li> </ul>
2.2. Utilisation pertinente des connaissances dans une tâche de réinvestissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choisit et utilise des renseignements pertinents.</li> <li>Combine des renseignements tirés d'un texte à ses propres idées.</li> </ul>
3.1. Cohérence du contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilise une structure et une disposition logiques et suivies.</li> <li>Respecte les codes et les conventions linguistiques.</li> </ul>
3.2. Clarté du message	<ul style="list-style-type: none"> <li>Emploie un vocabulaire approprié et orthographe correctement.</li> <li>Applique les règles fondamentales de la grammaire, de la ponctuation et de la syntaxe.</li> </ul>

### La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

### La pondération

La pondération accordée à l'évaluation des compétences est déterminée conformément au *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence 2, « Réinvestir sa compréhension des textes » : 20 %

Compétence 3, « Écrire et produire des textes » : 80 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

## Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation des compétences sont énumérés ci-dessous. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

- Connaissances fonctionnelles
  - Se renseigner et renseigner
    - Classer des renseignements
    - Demander ou fournir des renseignements concrets concernant ses besoins et ses champs d'intérêt
    - Définir et communiquer ses désirs, ses besoins et ses champs d'intérêt
- Connaissances linguistiques
  - Grammaire et syntaxe
    - Noms propres et adjectifs
    - Verbes et temps : *to be* (présent et prétérit); présent simple, présent progressif et mots clés; futur avec *will* et mots clés; base verbale et infinitif; prétérit simple et mots clés; conditionnel avec *would*; futur avec *going to*; présent progressif pour une action future et mots clés
    - Quantités indéfinies
  - Sémantique
    - Mots apparentés
    - Antonymes
    - Verbes à particules (inséparables)
    - Abréviations et sigles (ex. : dans des publicités et des brochures et sur des affiches)
  - Orthographe
    - Abréviations (ex. : *Mr.*, *Mrs.*, *Miss*, *Ms.*; provinces et États, rues, mois)
    - Règles d'orthographe élémentaires
    - Emploi des majuscules et ponctuation
    - Pluriels (réguliers et irréguliers)
  - Vocabulaire
    - Lié aux besoins, désirs et champs d'intérêt des élèves
- Connaissances textuelles
  - Cohérence et cohésion
    - Accord : personne, nombre, genre et cas; antécédent du pronom; verbe
    - Organisation des idées : du général au particulier
    - Construction parallèle : noms, verbes, infinitifs, adjectifs, gérondifs (ex. : *I like swimming and to ski.*)
  - Organisation des textes
    - Éléments contextuels : contexte, intention de communication, auditoire
    - Éléments internes : registre de langue, développement du texte, mise en page, éléments constitutifs

## Spécifications des instruments d'évaluation

### L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'évaluation des compétences « Réinvestir sa compréhension des textes » et « Écrire et produire des textes » se tient lors d'une seule séance.

Durée : 120 minutes

### La composition de l'épreuve

La situation d'évaluation est composée de quelques tâches au cours desquelles l'adulte demande et fournit des renseignements concrets contenus dans des textes et concernant des besoins et des champs d'intérêt personnels.

Deux ou trois textes informatifs sont fournis dans le cadre de chaque épreuve; ils servent d'amorce à l'interaction orale. Ces textes écrits contiennent environ 200 mots chacun, selon le contexte. Les textes enregistrés ne durent pas plus de deux minutes.

Au cours de la séance d'évaluation, l'adulte :

- lit le texte fourni;
- dégage le sens des textes à partir des amorces fournies dans le *Cahier de l'adulte*; applique le processus de réponse de façon à combiner les renseignements et les idées choisis dans les textes et ses propres idées;
- produit un formulaire de demande d'information en 15 à 20 points;
- écrit un message, une note ou une courte lettre d'information d'environ 50 mots, ce qui ne comprend pas les petits mots comme les articles.

### Les outils de collecte de données

Évaluation des compétences 2 et 3

- Production écrite tirée du *Cahier de l'adulte*

### Le matériel autorisé

- Dictionnaire anglais\*
- Dictionnaire bilingue\* (anglais – autre langue)
- Grammaire anglaise publiée\*
- Dictionnaire de synonymes\*

\* Version papier seulement.

## Les outils de jugement

Pour l'évaluation des compétences « Réinvestir sa compréhension des textes » et « Écrire et produire des textes », la grille d'évaluation à interprétation critérielle (une pour chaque compétence) est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte<sup>4</sup>. Les grilles sont annexées au *Guide de correction et d'évaluation* et comportent l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

## Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve.

## La reprise

Le cas échéant, l'épreuve doit être reprise en entier.

---

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.



**Éducation  
et Enseignement  
supérieur**

**Québec** 